MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 28/01/2026

ARRÊTÉ N°26/013 REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT

Place du 11 Novembre

****

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande **de Monsieur MAGALHAES FERREIRA Jorge** sis 12 avenue Maréchal Foch 09270 MAZÈRES, en date du 19 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que pour **PERMETTRE UN DÉMÉNAGEMENT** au 12 avenue du Maréchal Foch, il est nécessaire de réglementer le stationnement ***le samedi 31 janvier 2026*** ;

ARRETE

Article 1 : ***Le samedi 31 janvier 2026, le stationnement*** **sera interdit Place du 11 Novembre. Un emplacement sera délimité à l'aide de supports réglementaires,** comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les services techniques de la mairie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 23 janvier 2026.

Le **Maire**
*Louis **MARETTE***

MAZÈRES
La main armée pour te servir !

Le 23/01/2026
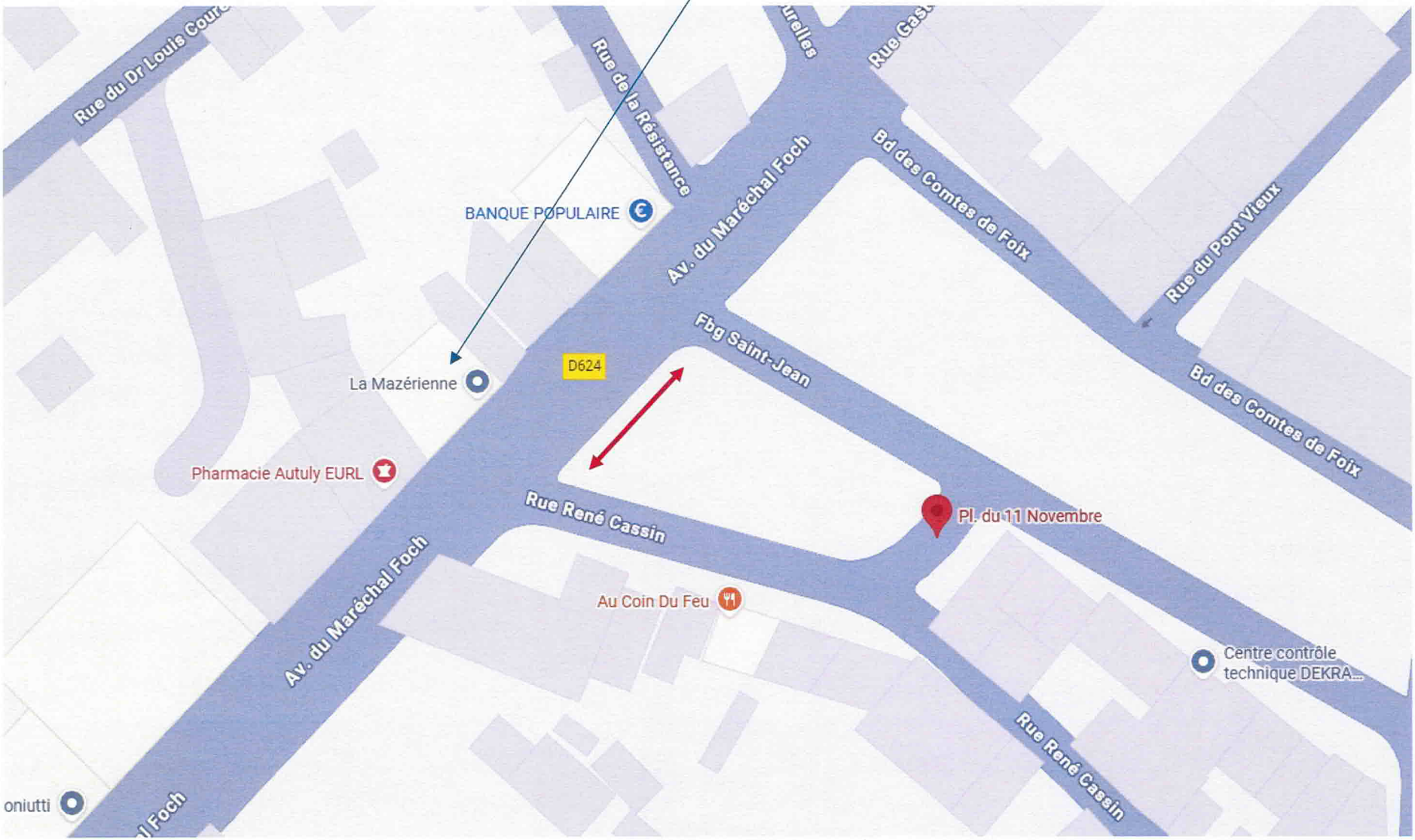
Annexe Arrêté 26/013